

Bulletin municipal n°28



Mairie de Bouloc-en-Quercy

Happy new year !

Bonna annada !

Prosit neujahr !

Gelukkig nieuwjaar !

Bonne Année !

2023

Chères Boulocoises et Boulocois...

Deux ans sans faire de vœux en votre présence !

Chacun reconnaîtra que ces deux dernières années ont été particulièrement riches en événements en tout genre venus compliquer notre quotidien. Pandémie, confinements, difficultés d'approvisionnement, hausse déraisonnable des matières premières et de l'énergie entraînant une inflation qui n'a pas manqué de restreindre le pouvoir d'achat d'un grand nombre de personnes, pour certaines déjà fragilisées. Maintenant la guerre est à nos portes en Ukraine, ce qui accentue l'ensemble de ces phénomènes auxquels s'ajoutent les périls climatiques.

C'est dans ce contexte que le monde tourne, mal, mais il tourne.

Malgré les difficultés, il nous faut toutefois continuer à agir, à avancer et à nous projeter dans l'avenir. Si chacun d'entre nous doit le faire pour son propre compte, la commune, pour sa part, doit continuer à œuvrer pour tous, dans l'intérêt général.

C'est dans ce sens qu'en 2022 nous avons travaillé à la rénovation d'un bâtiment de notre patrimoine, l'église Saint Sauveur : réfection de la toiture, renforcement de son beffroi et remise aux normes de l'éclairage. Le permis de construire de notre future école a été finalisé et accepté par les services de l'état. En 2023, nous prévoyons le début des travaux de l'école, l'agrandissement de notre cimetière communal et la mise en place de l'adressage.

Malgré la hausse des coûts des matières premières, nous nous employons à maintenir le budget à l'équilibre en diminuant les charges de fonctionnement, comme le chauffage de nos locaux communaux et l'éclairage public, afin de maintenir notre engagement de ne pas augmenter les impôts et taxes communales pour ne pas impacter votre pouvoir d'achat. A ce sujet, un peu de pédagogie : les taux d'imposition votés par vos élus n'ont pas augmenté au cours de nos deux premières années de mandat. Si les Boulocois constatent des augmentations de la taxe foncière, celles-ci sont dues à l'augmentation des bases fiscales qui sont corrigées et modifiées par l'État. (Voir les taux d'imposition communaux 2021 et 2022 sur vos feuilles d'imposition).

La rentrée scolaire s'est déroulée dans le calme et la sérénité. Merci à nos employés communaux qui ont mis tout en œuvre pour l'accueil de notre vingtaine d'enfants. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle institutrice Mme Elisa MALLEVIALLE.

Nos associations ont montré leur dynamisme lors de la reprise d'activité dès le début de l'été, après deux ans d'inactivité. Un grand merci à tous nos bénévoles.

Je souhaite avoir une pensée pour tous les Boulocoises et Boulocois qui nous ont quittés durant cette année et assurer de mon soutien tous ceux qui ont perdu un proche.

Nous aurons l'opportunité d'échanger lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 15 Janvier 2023 à 11 heures à la salle des fêtes.

Je fais le vœu que 2023 soit une année apaisante pour chacun de nous, que nous soyons attentifs au bien-être de nos proches et plus particulièrement à celui de nos aînés, et que nous restions solidaires de ceux qui sont en difficultés.

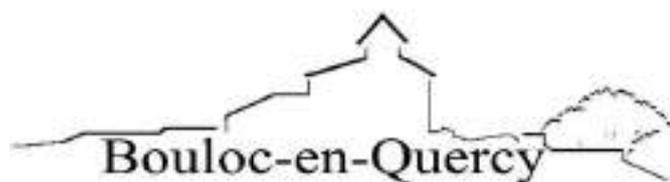
Je vous souhaite à toutes et à tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne et joyeuse année 2023.

Bonne lecture du bulletin annuel et prenez soin de vous....

Dominique TAFOUREAU

Procès-
Verbaux
Conseil
Municipal

2022



Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie-bouloc@info82.com

CONSEIL MUNICIPAL du 22 décembre 2021
PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille vingt et un le 22 décembre à 19h00, le conseil municipal de BOULOC s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 16/12/2021

Présents (9) : Mesdames et Messieurs Chantal ABBADIE, Philippe BERNEX, Fabrice COMBATELLI, Marie-France CANELLA, Christophe MONTAGNAC, Ludovic REVERSAT, Patrice RODRIGUEZ, Dominique TAFOUREAU, Thierry VIEILLEVIGNE.

Absents/ excusés (1) : Jean-Philippe VIDAL

Procuration (1) : Bénédicte BONNANS à Patrice RODRIGUEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Patrice RODRIGUEZ.

A/ Ordre du jour

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de 25 % des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser les dépenses d'investissement de 2022 intervenant avant le vote du budget (dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal :

- de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% de 195 408 € soit **48 852 €**
- et de répartir ce montant comme suit :

- Budget principal :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 5 000 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 20 000 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 23 852 €

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susnommées avant le vote du budget primitif 2022, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires totales de 2021.

Réhabilitation et mise en accessibilité de l'école maternelle

- **1/Avenant pour la mission de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation et mise en accessibilité de l'école maternelle.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux était fixé à 225 500,00 € HT, le montant des honoraires provisoires était fixé à 24 805,00 € HT.

Dans le cadre de l'Avant-Projet Définitif, au regard des contraintes exposées à l'article 3-1 de l'avenant joint, sur propositions du maître d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est donc fixé à 251 300,00 € HT.

Le forfait définitif de rémunération qui concerne l'ensemble des prestations de maîtrise d'œuvre (hors missions complémentaires d'assistance) est arrêté dès que le coût prévisionnel est établi.

Coût prévisionnel : 251 300,00 € HT

Ainsi le montant des honoraires définitifs du maître d'œuvre est de 27 390,00 € HT soit une plus-value de 2 585,00 € HT représentant 10,42 % du montant du marché initial.

M. le Maire explique que cela est dû en partie au remplacement de l'assainissement actuel vétuste sur le projet qui n'était pas prévu au départ.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de valider la proposition de l'avenant de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (10 voix) cet avenant.

- 2/Choix pour les bureaux d'études et de contrôles

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire appel aux entreprises suivantes concernant les bureaux d'études et de contrôles relatives au projet de réhabilitation de l'école maternelle.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- **AGENDA diagnostics**, pour les contrôles suivants :
 - Amiante pour un montant de 500 € HT
 - Termites et plomb pour un montant de 220 € HT
 - Diagnostic de performance énergétique pour un montant de 220 € HT.
- **SOLINGEO**, pour le bureau d'étude de sols pour un montant de 3 200 € HT.
- **SOCOTEC**, pour le bureau de contrôle technique pour un montant de 3 994 € HT.
- **SOCOTEC**, pour le coordonnateur SPS pour un montant de 2 375 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 voix) les bureaux d'études et de contrôles cités ci-dessus.

- 3/Plan de financement – Demandes de subventions Etat/Région/Département

Monsieur le maire rappelle au conseil Municipal le projet de Réaménagement de l'école.

L'estimation globale des travaux s'élève à **289 199,00 € HT** soit 347 038,80 € TTC

Monsieur le maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès

- du Département de Tarn-et-Garonne
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- de l'État

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		%
TRAVAUX	251 300,00 €	Etat 2021	143 411,24 €	49,59 %
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE	27 390,00 €	Région	22 770,00 €	7,87 %
DEPENSES CONNEXES	10 509,00 €			
		Conseil départemental	65 163,30 €	22,53 %
		SOUS-TOTAL	231 344,54 €	80 %
		Autofinancement commune	57 854,46 €	20 %
TOTAL DEPENSES	289 199,00 €	TOTAL RECETTES	289 199,00 €	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 voix) que les demandes à l'état, la région et le département se fassent comme indiqué dans le tableau.

Contrat d'équipement auprès du conseil Départemental (école, caveau communal, jardin du souvenir, ossuaire communal)

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'une demande de contrat d'équipement auprès du conseil départemental, permettrait de toucher le premier tiers des subventions avant le début des travaux (Signatures des contrats d'offres) afin d'éviter la souscription éventuelle d'un prêt relais.

Un contrat d'équipement consiste à regrouper plusieurs projets de travaux à réaliser en fournissant les devis de ces travaux.

Pour ce contrat d'équipement, monsieur le Maire indique que nous pourrions rajouter au projet « école » les travaux à réaliser au cimetière (caveau communal, jardin du souvenir, ossuaire) :

1 – école de Bouloc : 289 199,00 € HT

2 – caveau communal :..... 3 267,71 € HT

3 – jardin du souvenir : 1 476,67 € HT

4 – ossuaire :..... 855,42 € HT

TOTAL : 294 798,80 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire un contrat d'équipements auprès du conseil départemental.

Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix),

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1/ Décision, préparation, passation et exécution des conventions ou actes dont les engagements financiers qu'elles comportent sont inférieurs à 5 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

2/ Décisions d'avenants aux conventions ou actes visés ci-dessus sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de franchir le seuil prévu en fonction des délégations attribuées au-dessus ;

3/ Préparation, négociation, passation exécution et règlements des marchés inférieurs à 15 000 € H.T. lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

4/ Approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre à tout marché, quelle que soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial inférieure à 5% en fonction des délégations attribuées au-dessus ;

5/ Approuver tous avenants aux marchés ou conventions, quels que soient le montant, l'objet ou le mode de passation de ces marchés ou conventions, ayant pour objet de constater la modification ou le remplacement du Titulaire ou l'allongement de la durée d'exécution des marchés ou conventions lorsque ceux-ci n'ont pas d'effet financier pour la commune ;

6/ Prendre toutes mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouvertures d'enquête publique ou de mise en œuvre de procédures de concertation entre l'Etat et les collectivités locales.

7/ Accepter au nom de la Commune les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ;

8/ Ester en justice pour toutes affaires et devant toutes juridictions.

Tarifs des concessions du cimetière (columbarium)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de définir le prix d'une case (4 urnes maximum) du columbarium à 6 cases nouvellement installé.

Après discussion, le conseil municipal décide de passer au vote pour le prix d'une case du columbarium à 500 €. Cette concession est à perpétuité.

Pour : 9

Contre : 1 (Fabrice COMBATTELLI)

Le conseil municipal vote à la majorité de fixer le prix d'une case de columbarium à 500 €.

- Question diverses :

- Protection Sociale Complémentaire pour les agents publics :

M. le Maire informe le conseil municipal d'une note reçue du Centre de gestion relative à la protection sociale complémentaire. En application de la loi du 06/08/2019, une réforme modifie les modalités de participation à la protection sociale complémentaire « santé » et « prévoyance » des employeurs territoriaux et devient obligatoire :

- A compter du 1^{er} janvier 2025 pour la protection « Prévoyance » (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail), à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence
- A compter du 1^{er} janvier 2026 pour la protection « Santé » (tiers payant), à hauteur de 50% minimum d'un montant de référence.

Des décrets attendus doivent préciser les modalités d'application et les montants de référence de cette participation.

Cette participation peut se faire de deux manières :

La Labellisation ou La convention de participation, cette dernière nécessite une adhésion avec le centre de gestion qui lancera un appel d'offre afin d'obtenir des tarifs plus avantageux.

Aujourd'hui la collectivité participe pour la prévoyance à hauteur de 5€/agent/mois.

Le Centre de gestion souhaite savoir pour quelles procédures les collectivités optent.

Après discussion, le conseil serait favorable à la convention de participation pour la « santé ».

- Ecole : M. Tafoureau indique qu'un spectacle a été organisé pour les enfants sans la présence des parents, Belvèze et Bouloc ont participé pour payer la facture de la prestation.
- Adressage : cela traîne un peu car toutes les communes n'ont pas répondu.
- T. Vieillevigne demande la possibilité de fermer la place Alis en raison de quads qui viennent faire des tours sur la place, M. Tafoureau précise que la place est répertoriée pour les camping-cars.
- C. Montagnac indique que l'Association de la pétanque demande la possibilité de planter des arbres sur la place Alis, un devis va être demandé.
- Pelle mécanique de la communauté des communes : C. Montagnac fait part au conseil municipal qu'un débat est en cours au sein de la commission voirie de la communauté des communes. La pelle mécanique est vieillissante et de nombreuses réparations seraient nécessaires pour la remettre en état. Un devis va être demandé pour chiffrer le prix de ces réparations. Ensuite un choix devra se faire entre réparer, changer de pelle ou bien faire appel à une entreprise privée pour sous-traiter ces travaux de voirie. Affaire à suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Dominique TAFUREAU

Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie-bouloc@info82.com

CONSEIL MUNICIPAL du 05 avril 2022
PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille vingt-deux le 05 avril à 20h30, le conseil municipal de BOULOC s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 29/03/2022

Présents 11) : Mesdames et Messieurs Chantal ABBADIE, Philippe BERNEX, Fabrice COMBATTELLI, Marie-France CANELLA, Christophe MONTAGNAC, Jean-Philippe VIDAL, Ludovic REVERSAT, Patrice RODRIGUEZ, Dominique TAFUREAU, Thierry VIEILLEVIGNE, Bénédicte BONNANS.

Absents/ excusés (0) :

Procuration (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Patrice RODRIGUEZ.

A/ Registre des délibérations :

Mis à disposition des conseillers pour examen, notifications éventuelles et signature.

B/ Ordre du jour

Modification de la Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire (annule et remplace la délibération du 22/12/2021)

Monsieur le maire indique que la délibération du 22 décembre 2021 donnant délégation de pouvoir au maire a été déclarée illégale par la préfecture sur les deux points suivants :

- 6 / *prendre toutes mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouverture d'enquête publique ou de mise en œuvre de procédures de concertation entre l'état et les collectivités locales* : il résulte de l'analyse du texte que ce point ne correspond à aucun des points mentionnés à l'article 2122-22 du CGCT.
- 1/ *Décision, préparation, passation et exécution des conventions ou actes dont les engagements financiers qu'elles comportent sont inférieurs à 5 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget* : ce point relatif aux conventions et actes dont les engagements financiers qu'elles comportent sont inférieurs à 5 000€ est insuffisamment précis et ne permet pas d'apprécier si cette délégation est conforme aux dispositions de l'article L.2122-22.

Une nouvelle délibération supprimant les articles 1 et 6 est nécessaire pour annuler et remplacer la précédente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette nouvelle délégation de pouvoirs donnée au Maire.

Modification statutaire du SDE82

M. le maire expose aux membres du conseil que lors de sa réunion du 15 février 2022 le comité syndical du SDE 82 a approuvé la modification de ses statuts.

Les statuts du SDE 82 doivent être adaptés afin d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle, de préciser un certain nombre d'aspects juridiques liés à l'évolution du secteur énergétique comme de celui des collectivités et d'intégrer des modifications purement rédactionnelles.

Le projet de statuts rénovés du SDE 82 a pour principal objet :

- D'intégrer une nouvelle compétence optionnelle éclairage public
- De préciser le cadre des compétences accessoires exercées
- De mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière de nombre de vice-président
- De supprimer l'article 10 non obligatoire et obligeant à une constante mise à jour

Le conseil municipal entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les statuts modifiés du SDE 82.

Approbation du compte de gestion 2021

M. le Maire propose à l'assemblée de voter le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par le trésorier, dont les chiffres sont conformes aux chiffres du Compte Administratif de 2021.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2021.

Vote du compte administratif 2021

A la demande du Maire, qui sort de la salle, M. Christophe MONTAGNAC soumet au vote le compte administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (année 2020)	0,00	124 000,21	0,00	116 468,76	0,00	240 468,97
Opérations de l'exercice 2021	165 352,40	69 320,48	170 510,59	234 011,31	335 862,99	302 331,77
TOTAUX (résultats 2021 + report 2020)	165 352,40	192 320,67	170 510,59	350 480,07	335 862,99	542 800,74
	A	B	C	D		
Résultats de clôture (= B-A et D-C)		26 968,27		179 969,48		206 937,75
Restes à réaliser	100 000,00	33 363,00	0,00	0,00	100 000,00	33 363
TOTAUX (résultats cumulés)	265 352,40	225 683,67	170 510,59	350 480,07	100 000,00	240 300,75
RESULTATS DEFINITIFS	39 668,73			179 969,48	0,00	140 300,75

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :179 969,48 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

- résultat de l'exercice63 500,72 €

- résultats antérieur reportés116 468,76 €

Résultat à affecter179 969,48 €

Solde d'exécution d'investissement.....	26 968.27 €
Solde des restes à réaliser d'investissement.....	-66 637.00 €
Besoin de financement.....	-39 668.73 €
- Affectation en réserve en investissement (R1068)	39 668.73 €
- Report en Recette de Fonctionnement (R002)	140 300.75 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022.

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit prendre position sur les demandes de subventions des associations communales et extérieures.

Le conseil municipal décide dans un premier temps d'accepter à l'unanimité toutes les demandes faites par les associations communales et celle de l'amicale des sapeurs-pompiers. Par contre la subvention des amis des chats est refusée (9 voix contre, 2 pour)

En ce qui concerne les demandes d'associations extérieures, le conseil municipal n'accepte à la majorité (8 voix pour, 3 contre) que les demandes de l'ALMA et de Lauzerte moto Loisir.

Les subventions attribuées aux titres de l'activité 2022 sont les suivantes :

- Amicale des sapeur-pompiers	200 €
- Association de Pétanque Bouloquoise	200 €
- ASPL (Association de sauvegarde du patrimoine Local)	200 €
- Les Amis de la Médiathèque	50 €
- ALMA (Asso. Lutte contre les Maladies Animales)	330 €
- Lauzerte Moto Loisirs	100 €

Vote des taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2022

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de déterminer les taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2022.

Compte tenu de la situation saine du compte de gestion 2021, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la part communale de ces taxes et d'approuver les taux suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux 2021	Taux Votés 2022	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	173 700	38,49 %	38,49 %	66 857
Taxe foncière (non bâti)	19 400	96,10 %	96,10 %	18 643
Cotisation foncière des entreprises	7 500	19,55 %	19,55 %	1 466

Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2022 lequel peut se résumer ainsi :

En section de fonctionnement, le budget est équilibré :

Dépenses : 362 479 €

Recettes : 362 479 €

En section d'investissement, le budget est équilibré :

Dépenses : 269 513 €

Recettes : 269 513 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la commune pour l'année 2022.

- Question diverses :

- Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal organise une journée citoyenne comme par les années passées pour procéder au déblaiement des locaux de la future école.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'exécuter cette journée citoyenne le 27 août 2022.

Lors de cette journée, sera procédé également à l'élimination d'un arbre malade situé dans la cour de l'école et au débitage de quelques arbres au lieu-dit Rouzet (Relais téléphonique) pour permettre l'implantation des futures colonnes de déchets.

- Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la participation annuelle au concours des villages fleuris organisé par le conseil Départemental. Le conseil municipal renonce à cette participation par manque de volontaire.

- Monsieur Philippe BERNEX informe le conseil municipal de son entrevue avec Mr CURE (responsable voirie de la communauté des communes) au sujet d'un curage de fossé et de la levée d'un pont bouché donnant accès à sa parcelle agricole (route de Lasméries) suite aux coulées de boue entraînées par les fuites d'une adduction d'eaux située sur son terrain.

- Monsieur Philippe BERNEX demande l'évolution de la procédure en cours au tribunal administratif de l'affaire MARTIN. Monsieur le Maire indique au conseil que le procès en appel n'a pas eu lieu, donc en attente.

- Monsieur Ludovic REVERSAT fait part au conseil municipal du projet de remplacement envisagé d'une section d'adduction d'eau au lieu-dit Vignals par le syndicat des eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire,

Dominique TAFOUREAU

Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie-bouloc@info82.com

CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2022
PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille vingt-deux le 11 juillet à 20h30, le conseil municipal de BOULOC-EN-QUERCY s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 04/07/2022

Présents (9) : Madame et Messieurs, Philippe BERNEX, Fabrice COMBATTELLI, Marie-France CANELLA, Christophe MONTAGNAC, Jean-Philippe VIDAL, Ludovic REVERSAT, Patrice RODRIGUEZ, Dominique TAFOUREAU, Thierry VIEILLEVIGNE.

Absents/ excusés (2) : Chantal ABBADIE, Bénédicte BONNANS

Procuration (1) : Chantal ABBADIE à Thierry VIEILLEVIGNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Patrice RODRIGUEZ.

A/ Registre des délibérations :

M. MONTAGNAC donne lecture des précédentes délibérations.

Le Compte-rendu du 05/04/2022 n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

B/ Ordre du jour

Approbation de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57

M le Maire présente le rapport suivant :

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le passage à ce référentiel est une obligation pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Il offre ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires tout en permettant une meilleure lisibilité pour un suivi optimisé.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de BOULOC-EN-QUERCY son budget principal.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraine automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

M le Maire propose d'approuver le passage de la Commune de BOULOC-EN-QUERCY à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

Achat d'une portion de terrain pour l'extension du cimetière

Monsieur le Maire, accompagné de Christophe MONTAGNAC, indique qu'ils ont rencontré M. Alain SPOLADORE propriétaire de la parcelle agricole n° C 177 attenante au cimetière, pour lui faire part de leur intention de lui acheter une partie de cette parcelle.

Après entente, l'achat d'une portion d'environ 1000 m² (65 à 70 tombes supplémentaires) au prix de 900 € a été conclu. Cet achat sera effectif que si l'étude hydrogéologique préalable permet d'utiliser le terrain à cet effet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acheter la portion de terrain soit 1 000m² à M. Alain SPOLADORE pour le prix de 900 €.

Devis étude hydrogéologique (étude de sol extension du cimetière)

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude hydrogéologique du sol est obligatoire pour l'utilisation d'un terrain comme cimetière. Deux devis ont été demandés

- Entreprise ALIOS : 5 556 € TTC
- Entreprise SOLINGEO : 3540 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SOLINGEO pour faire cette étude hydrogéologique pour un montant de 3 540 € TTC.

Devis travaux rénovation électricité église

Monsieur le Maire signale que le dernier rapport de l'APAVE mentionnait une mise aux normes de l'électricité de l'église.

Deux devis ont été établis :

- Entreprise Ivo De Meyer de Lauzerte : 3 476,17 € TTC
- Entreprise MERIC de Bouloc : 4 410 € TTC

Fabrice COMBATELLI informe que sur le devis de l'entreprise MERIC, a été rajouté en supplément 2 prises électriques, 4 spots pour éclairage de la nef de l'église et une mise aux normes de la terre avec rajout de disjoncteurs supplémentaires.

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise MERIC de BOULOC.

- Question diverses :

Compte-rendu école : Monsieur le Maire indique que le contrat aidé de Mme Laetitia NOUGAREDE, aide assistance maternelle, est renouvelé pour l'année scolaire 2022/2023 avec une prise en charge de l'aide de l'Etat de 6 mois au taux de 80 % sur le salaire brut, la prise en charge du contrat initial était de 9 mois au même taux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de l'institutrice, Mme Ginibre, elle sera remplacée par Mme Elisa MALEVIELE qui n'occupera pas le logement de fonction.

Rappel journée citoyenne du 27 août 2022 : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la journée citoyenne du 27 août 2022. Au programme de cette journée, il est prévu :

- Le déblaiement des locaux de la future école ainsi que l'élagage du marronnier de la cour d'école.
- L'abattage de quelques arbres le long du chemin du relais téléphonique de ROUZET sera fait pour permettre le terrassement et l'implantation des nouvelles colonnes d'ordures ménagères.

Biens sans maître : M. le Maire fait part au Conseil qu'il a été saisi d'une demande d'un administré, celui-ci souhaiterait acheter des parcelles de bois situées sur la commune, il semblerait que ces parcelles n'ont plus d'héritier, de ce fait, il nous a demandé de nous renseigner pour une procédure de biens sans maître.

La commune a diligenté une enquête, après un an de démarches et de recherches infructueuse, la commune n'a pu obtenir l'acte de décès de la propriétaire. M. le Maire explique que cette procédure est très complexe et que la mairie n'a pas les compétences, ni les moyens financiers et humains pour poursuivre cette instruction.

Après délibération, le conseil municipal souhaite à l'unanimité abandonner cette procédure.

Demande d'ouverture parking école maternelle : Thierry VIEILLEVIGNE souhaite acheter une portion de parcelle cadastrée sous le n° 1070 appartenant à Mme CLEMENT en limite avec le parking de l'école maternelle. Il demande l'autorisation à la mairie pour faire une ouverture en posant un portail qui donnerait sur ce parking et qui lui permettrait d'accéder à sa future parcelle.

Le conseil accepte cette demande à la majorité (8 voix pour, non votant Thierry VIEILLEVIGNE) à condition que cette ouverture sur le parking municipal respecte le stationnement de véhicule en bataille.

Syndicat d'eau potable : Ludovic REVERSAT, délégué au Syndicat des eaux, informe le conseil municipal d'une augmentation du tarif de l'eau potable. Ces augmentations successives seront échelonnées à 50 % au mois de juillet et 50% en décembre 2022.

SIEEOM : Patrice RODRIGUEZ, délégué au Syndicat des ordures ménagères informe le conseil municipal que le SIEEOM souhaiterait mettre en place les nouvelles colonnes à déchets courant juin. Mais vu que les emplacements ne sont pas finalisés par la Communauté de Communes, cette mise en place est reportée à cet automne.

Adressage : Christophe MONTAGNAC fait savoir au conseil municipal que l'adressage devrait s'achever d'ici la fin de l'année.

Arrêté de circulation pour le passage du tour de France : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son arrêté d'interdiction et de stationnement à la circulation aux carrefours de la voie communale n° 1 dite de Saint Hippolyte et le chemin de La Martille donnant sur la RD 953 le 22 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 pour le passage du Tour de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,

Dominique TAFUREAU

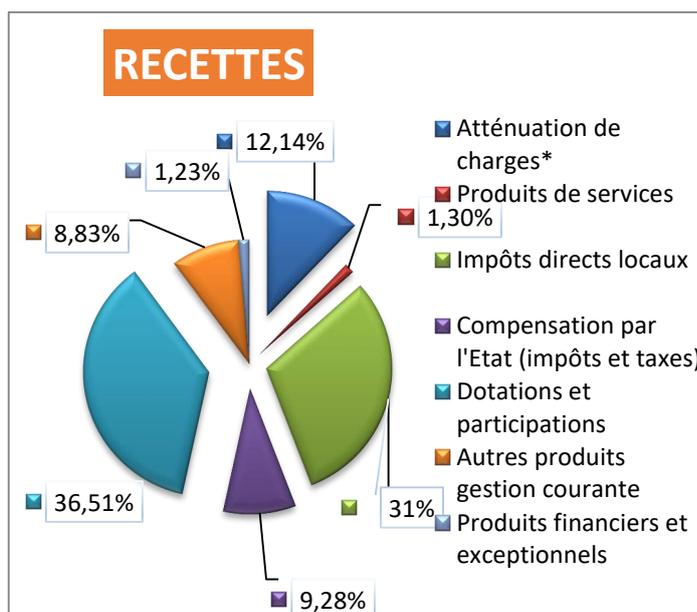
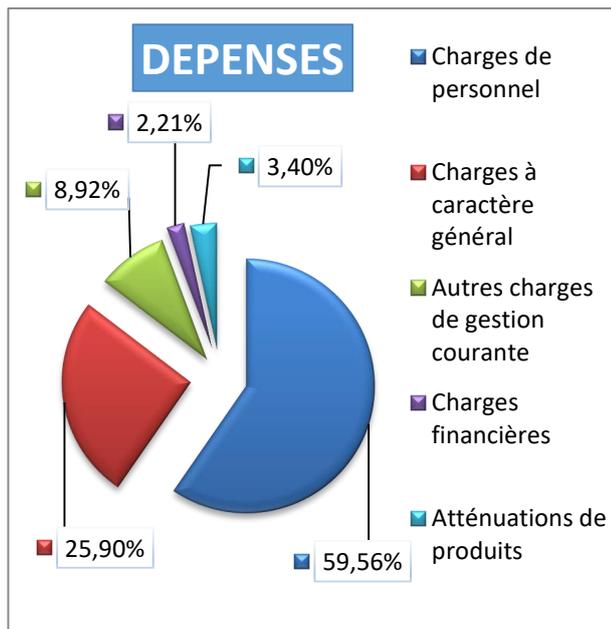
EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses
Charges de personnel	101 022,19 €
Charges à caractère général	43 919,12 €
Autres charges de gestion courante	15 136,27 €
Charges financières	3 753,46 €
Atténuations de produits	5 770,00 €
TOTAL	169 601,04 €

Désignation	Recettes
Atténuation de charges*	28 401,75 €
Produits de services	3 040,87 €
Impôts directs locaux	71 868,00 €
Compensation par l'Etat (impôts et taxes)	21 715,86 €
Dotations et participations	85 440,43 €
Autres produits gestion courante	20 657,24 €
Produits financiers et exceptionnels	2 887,16 €
TOTAL	234 011,31 €

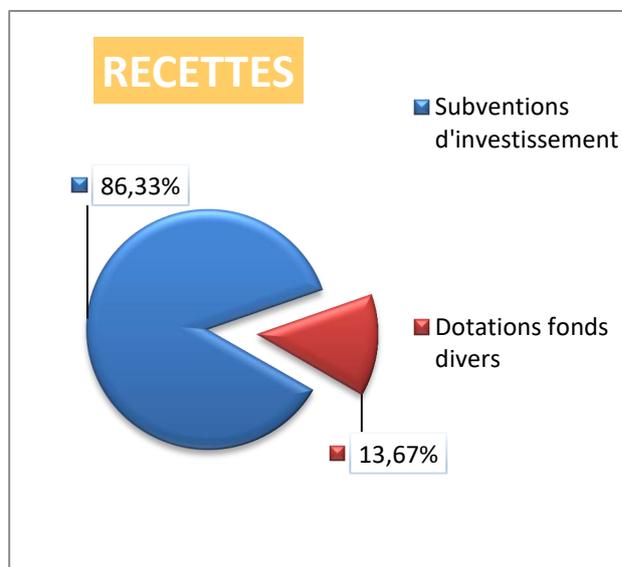
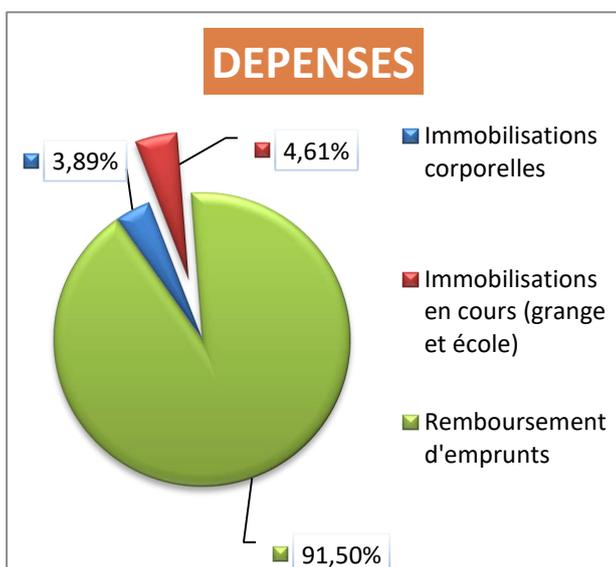
*remboursement rémunérations de personnel



SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses
Immobilisations corporelles	6 438,00 €
Immobilisations en cours (grange et école)	7 618,39 €
Remboursement d'emprunts	151 296,01 €
TOTAL	165 352,40 €

Désignation	Recettes
Subventions d'investissement	58 979,60 €
Dotations fonds divers	9 340,86 €
TOTAL	68 320,46 €



Travaux 2022

Investissement

La rénovation d'un bâtiment de notre patrimoine, l'église Saint Sauveur, a été réalisée avec la réfection de la toiture, le renforcement de son beffroi et la remise aux normes de l'électricité.



avant



après



L'élaboration des aires pour les futurs conteneurs à poubelles a été réalisée au lieu dit Rouzet (Antenne relais) et en bas de la route de Saint Hippolyte

500 ml de voirie (Forte augmentation de la matière première) sur la VC 3 ont été refait.

Entretien

1,5 T de point à temps manuel et 5,5 T de point à temps automatique ont été réalisés sur les différentes voies de la commune ainsi que l'entretien des banquettes (fauchage) et le curage de certaines portions de fossé.



Journée citoyenne des élus

Lors de cette journée, le conseil municipal a effectué le déblaiement des locaux de la future école ainsi que la préparation de l'aire d'accueil des conteneurs à poubelle au lieu dit Rouzet (abattage arbres et branches gênants)

L'école

Les élèves de l'école de Bouloc-en-Quercy ont fait leur rentrée 2022 auprès d'une nouvelle maîtresse, maîtresse Elisa.

Ils ont aussi retrouvé leur ATSEM Nadine, leur cantinière Françoise et Laetitia. Comme l'année précédente, Laetitia vient en aide sur le RPI pour gérer les différents groupes de niveau, mais aussi la garderie.



Cette année, l'école de Bouloc-en-Quercy compte 23 élèves :

- 4 PS
- 7 MS
- 7 GS
- 5 CP

Les représentants des parents d'élèves pour cette année 2022-2023 sont Mme Busin Maeva et Mme Bosso Jennifer.

Les plus grands ont fait découvrir aux quatre petits la cabane de la classe, se trouvant dans une petite forêt du village ! L'équipe et les élèves ont profité plusieurs fois du beau temps durant la pause méridienne en piqueniquant.

Cette année encore les élèves bénéficient des interventions de Richard le vendredi matin en musique et de Laura en théâtre. Les élèves ont eu deux semaines pour préparer une représentation à partir de l'album « Le magicien des couleurs ». Ils sont aussi inscrits au projet « Ecole et cinéma » et iront à Noël en cirque à Valence d'Agen début décembre.

Le loto de l'école a eu lieu le 10 novembre au soir, un grand merci aux parents d'élèves, aux commerçants et aux habitants de Bouloc-en-Quercy. En suivant, les élèves étaient nombreux pour chanter La Marseillaise devant le monument aux morts lors de la commémoration du 11 novembre.

En attendant l'hiver et la venue du Père Noël, l'automne s'est invité dans la classe des maternelles/CP !



Les enfants se joignent à l'équipe pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter les vœux les meilleurs pour 2023 !

Les membres de l'équipe éducative : Elisa, Nadine, Françoise, Laetitia

ETAT CIVIL

Naissances

- **Marcel GARY** né à Montauban le 23 décembre 2021
- **Lou RODIÉ** née à Montauban le 30 avril 2022
- **Léo GREENWOOD** né à Montauban le 3 mai 2022
- **Julia CANELLA** née à Montauban le 11 octobre 2022

Nous sommes heureux d'adresser nos souhaits de bonheur et de santé, et nos chaleureuses félicitations aux parents et grands parents



Mariages

- **Angélique ALBUGUES** et **Ludovic REVERSAT**, le 1er octobre 2022

Félicitations et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



Décès

- **Françoise BRISTIEL** (ép. Bourthoumieu), décédée à Moissac le 20 décembre 2021 à 89 ans
- **Gordon GASSON**, décédé à Montauban le 14 avril 2022 à 86 ans
- **Léon GRIFFOUL**, décédé à Toulouse le 20 juillet 2022 à 83 ans

A ces familles dans la peine, nous renouvelons nos condoléances attristées et les assurons de notre sympathie



...infos utiles - infos utiles - infos utiles – infos...

Téléchargez dès maintenant IntraMuros !



L'application IntraMuros vous informe en temps réel, par notifications, de l'actualité et des services de votre commune.

Si vous êtes une association ou une entreprise de la commune et que vous souhaitez vous enregistrer sur l'application, veuillez contacter la mairie.



Flashez moi !!!



Mairie de BOULOC-EN-QUERCY

Saisine par voie électronique en matière d'urbanisme

Conditions Générales d'Utilisation du service (CGU)

Le présent document porte sur les conditions d'utilisation du service de saisine par voie électronique relatif aux demandes d'autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, de démolir ou d'aménager), à l'exclusion de toute autre demande.

Vous souhaitez demander une autorisation d'urbanisme en ligne :

L'utilisation de la téléprocédure est facultative et gratuite mais tout dépôt par voie électronique doit impérativement respecter les présentes conditions générales. Cette procédure s'adresse aux personnes physiques ainsi qu'aux personnes morales. L'usage de la langue française est obligatoire.

1- Rendez vous sur le site www.service-public.fr

thème : **logement** / rubrique : **urbanisme** / sous-rubrique : **autorisation d'urbanisme**

2- Choisissez ensuite la démarche souhaitée

Vous aurez le choix entre :

- l'accès direct au **formulaire** cerfa que vous pourrez renseigner en ligne puis sauvegarder et télécharger au format PDF

ou

- **l'assistance à la demande d'autorisation d'urbanisme**. Il vous est vivement conseillé d'utiliser cette assistance qui vous guidera tout au long de l'établissement du formulaire cerfa jusqu'à sa finalisation et sa sauvegarde au format PDF. Il vous sera également indiqué les pièces à fournir à l'appui de la demande et les informations que celles-ci doivent contenir.

3- Pour déposer votre demande, lorsque votre dossier est complet (formulaire + pièces à joindre), rendez vous :

sur la messagerie de la mairie, dédiée aux autorisations d'urbanisme : mairie-boulocurbanisme@info82.com

Votre message devra contenir :

En objet :

la nature de la demande, la date de la demande (AAAAMMJJ) et le nom du demandeur séparés par un tiret comme par exemple : DP-20220101-dupont ou PC-20220215-sci-durand

Dans le corps du message :

Le nom et le prénom du demandeur s'il s'agit d'un particulier

La dénomination et le SIRET s'il s'agit d'une personne morale

La dénomination et le numéro d'inscription au répertoire national s'il s'agit d'une association

L'adresse postale

L'adresse mail

**En pièces jointes :**

Le formulaire cerfa et toutes les pièces du dossier seront établis au format PDF, JPG ou PNG et joints au message de transmission selon le nommage : *nature formalité-date de la demande (AAAAMMJJ)-désignation du demandeur-nature de pièce*, comme par exemple :

DP-20220101-dupont-cerfa.pdf ou PC-20220215-sci-durand-PC7.jpg, etc...

Il sera établi un fichier par pièce du dossier. Aucune pièce ne devra excéder 10 méga-octets.

La commune accepte de recevoir par voie électronique les demandes concernant les établissements recevant du public.

Toute demande par voie électronique qui ne respectera pas l'ensemble des critères énoncés dans les présentes conditions générales sera considérée comme non recevable.

Un accusé de réception électronique (ARE) délivrant les premières informations sur le traitement du dossier sera transmis en retour dans le délai d'un jour ouvré. A défaut, un accusé d'enregistrement électronique (AEE) sera adressé dans le même délai. Dans ce cas, l'ARE sera délivré dans un délai de 10 jours ouvrés (le jour ouvré se définit comme un jour allant du lundi au vendredi inclus, à l'exclusion des jours fériés).

En cas de demandeurs multiples, les envois dématérialisés effectués par l'administration seront dirigés vers l'adresse électronique utilisée par le pétitionnaire pour transmettre sa demande.

L'administration se réserve le droit de répondre par courrier à toute demande dématérialisée.

L'administration s'engage à collecter et traiter les données de l'utilisateur via cette téléprocédure conformément :

- à la loi informatique et libertés dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018 ;
- au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018

Les recours éventuels, relatifs à la procédure régie par le présent document seront présentés soit :

- par courrier postal à l'adresse suivante Mairie de Bouloc-en-Quercy – Le Bourg – 82110 BOULOC-EN-QUERCY
- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie-boulocurbanisme@info82.com



Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre 2022 a pu, cette année, être célébrée à nouveau dans les conditions habituelles.

A cette occasion, nous avons pu revoir nos chers enfants de notre école maternelle qui ont entonné l'hymne national.

Cette cérémonie a permis la remise de médaille à deux anciens combattants de notre commune. Messieurs Daniel BERNINES et Mario SPOLADORE ont été décoré par le président de la FNACA Monsieur BALESIO.



Rapport d'activité de la FNACA de Lauzerte pour l'année 2022
(Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)

Chères amies, chers amis,

En cette année 2022, nous avons essayé de reprendre notre activité après deux années de pandémie due au Covid 19.

Malheureusement, certains de nos amis nous ont quittés :

Messieurs Robert MOUILLERAC de St Quintin, Camille AURIENTIS de St Amans de Pellagal, Hervé FAVAREL de Mazères, Claude BENABEN de Moissac, Monsieur LA-COSTE de Tissac, Maurice MOURABY de Valence d'Agen et Madame Marcelle GERVAIS de Bouloc en Quercy.

La cérémonie du 19 mars (60ième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie) s'est déroulée à Durfort Lacapelle en présence de nombreux maires, élus et conseillers départementaux.

Ont été décorés :

- Messieurs Hervé FAVAREL, Michel GANGINI, Denis MOLLES de la médaille de la croix du combattant
- Monsieur Yvan FAVAREL de la médaille commémorative avec agrafe « Algérie »
- Messieurs André CAPDROT, Marcel CRAISSAC et Robert PORTAL de la médaille de porte drapeaux, remise officielle du drapeau neuf FNACA de Lauzerte à Yacinthe FERRERO, notre porte drapeau.

Nous avons assisté à de nombreuses cérémonies aux Monuments aux Morts de Lauzerte, Cazes Mondenard, Mazères, Tissac, St Quintin, St Amans de Pellagal, Montagudet, Ste Juliette et Bouloc en Quercy le 11 Novembre où Monsieur Daniel BERNINES a été décoré de la médaille de la croix du combattant et Monsieur Mario SPOLADORE de la commémorative avec agrafe « Algérie ».

Notre Assemblée Générale a eu lieu à Sauveterre le 20 mai en présence de Monsieur Roger POUILLON, président d'honneur, Madame le maire de Sauveterre, Anne Marie POUILLON, des conseillers départementaux Sophie DELBREIL et Mathieu ALBUGUES et de nombreux adhérents.

Le Bureau s'est renouvelé. Sont entrés au conseil d'administration Madame Agnès PALMIE, Hervé FAVAREL, Yvan FAVAREL, élus à l'unanimité.

Le Bureau est élu pour 3 ans. Il se compose ainsi :

Président d'honneur : M. Roger POUILLON

Présidents délégués : M. André BALLELIO et M. Roland GERVAIS

Secrétaire : Mme Colette BARAULT / Secrétaire adjoint : Mme Agnès PALMIE

Trésorier : M. Georges LARRIVE / Trésoriers adjoints : M. Michel GANGINI

Vice-Présidents : M. André CAPDROT et M. Robert PORTAL (porte drapeaux 1914/1918)

Membres : M. Yacinthe FERRERO (notre porte drapeau), M. Marcel CRAISSAC (porte drapeau 1939/1945) M. Jean MAZORATO (porte drapeau des médaillés militaires),

Commissaires aux comptes : M. Denis BERGONZAT, M. Claude SEMENADISSE.

Le 4 août, nous nous sommes retrouvés pour le repas de l'amitié à Trejous.

Le 6 octobre, une cinquantaine d'amis sont allés à la découverte du Tarn par Puycelci et Cordes.

Nous reprenons nos activités doucement. Le 4 décembre, un grand loto a lieu à Cazes Mondenard et en mai prochain, un à Lauzerte.

N'oublions pas la commémoration prévue le dimanche 19 mars 2023 au Monument aux Morts de Lauzerte.

Un grand merci aux conseillers municipaux et aux maires qui nous ont prêté gracieusement leurs salles des fêtes lors des différentes manifestations.

Merci à nos porte drapeaux toujours présents pour rendre les honneurs à nos camarades défunts.

En attendant de nous retrouver, le Bureau de la FNACA de Lauzerte vous souhaite de bonnes fêtes et vous présentent ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Le Bureau.





MOT DU COMITÉ DES FÊTES

Attendue tous les ans avec impatience, et d'autant plus cette année, après 2020 et 2021 marqués par la crise sanitaire, la fête locale a attiré un public nombreux, le week-end des 4 et 5 juin. Une reprise « en douceur » réussie !

Nous étions plus que motivés pour continuer sur notre belle lancée et rassembler de nouveau les habitants, afin de partager un moment toujours dans la convivialité, autour du feu de la Saint-Jean, c'était sans compter sur les caprices de la météo.

Le 31 octobre, nous avons organisé notre traditionnel loto qui a été un grand succès, car nous avons fait salle comble.

Le comité des fêtes propose à la population des animations souvent attendues par les participants. C'est l'occasion pour les habitants du village de se retrouver, partager et de faire connaissance dans la bonne humeur.

Ces moments de convivialité sont possibles grâce à l'investissement des bénévoles, et nous tenons à remercier toutes ces personnes qui viennent prêter main forte.

Et pour que cela continue, les nouveaux bénévoles sont les bienvenus, que ce soit de manière ponctuelle ou plus régulière, venez avec vos idées et votre énergie.

Nous n'avons pas encore programmé nos manifestations pour 2023, nous allons essayer de vous proposer des nouveautés, alors, nous espérons vous voir nombreux dans nos différentes activités, nous comptons sur vous pour participer au rayonnement de notre beau village de Bouloc-en-Quercy.

Festivement,

***Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
et une Bonne et Heureuse Année 2023.***





Association Pétanque Bouloquoise

Cette année l'Association Pétanque Bouloquoise comptait 17 licenciés qui ont participé au championnat départemental des clubs et ont terminé 3ème de la poule sur 8 équipes. Pour 2023 ils restent en 4ème division. Merci aux licenciés pour leur participation.

Le 1er Mai a eu lieu le concours officiel (24 équipes ont participé).

Le 16 Juillet un concours amical s'est déroulé à Bouloc suivi de grillades /frites.

Dates a retenir pour 2023

Samedi 4 Février:Loto à 21h à la salle des fêtes de Bouloc

Lundi 1er Mai :concours officiel en doublette à 14h30 sur les terrains de pétanque de Lauzerte

L'Association Pétanque Bouloquoise vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Le Bureau



L'Association Sportive Bouloquoise

vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2023

Cette Année, la vie associative a doucement repris son cours, permettant enfin de nous retrouver. Notre loto a eu lieu en avril merci à tous les participants.

Voici le programme à venir :

- x Loto de l'ASB le 30 avril 2023
- x Randonnée pédestre le 1 mai 2023. Rendez-vous à Bouloc 8h45 (Tel : 05 63 94 60 94 ou 06 88 05 60 90)
- x L'Assemblée Générale se tiendra à 19 heures.
- x En juillet une marche nocturne aura lieu, la date sera décidée lors de l'AG.

Marche du 1er mai dans le Lot du côté de Sauzet.



Des cours de yoga sont donnés à la salle des fêtes tous les mercredis à 19h30. Si vous êtes intéressés, renseignez-vous au : "06 88 05 60 90".

L'ASSOCIATION BOULOC CRÉATIF (ABC)



Son bureau vous souhaite de bonnes fêtes !



Cette année ABC a pu continuer ses projections avec la participation de Quercimages : A la salle des fêtes tous les 2èmes mardis du mois de janvier à juin et d'octobre à décembre. Les mois de juillet /août 2 séances en plein air sur écran géant sur la place de l'église St Sauveur ont contribué à ravir les spectateurs... Contacts ABC : 06117296, 0695790187.



Venez grossir les rangées en 2023 !!

Le 24 septembre nous avons eu le plaisir cette année de renouer avec la fête du four qui a tant de succès. C'était une belle fête ! Le pain fut un régal pour les amateurs de bon pain, et ceux de musique aussi car la soirée fut animée par les « Irish Rollers ». Ils nous ont fait danser.



Le 4 décembre aura lieu, comme en 2017/18/19, « L'Après Midi Créative de Noël » où petits et grands peuvent s'essayer à divers travaux de décoration (pyrogravure, peinture, pâtisserie, photographie, pliage, collage...) avec l'aide des bénévoles adroits désireux de partager leur savoir-faire.





**ASSOCIATION
POUR LA
SAUVEGARDE
DU
PATRIMOINE
LOCAL**

Le début 2022 étant flou quant au maintien des différentes manifestations, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Local (A.S.P.L.) était prête à exposer une rétrospective de ses activités lors de la Fête de notre village ainsi qu'à organiser sa marche lors des Journées Européennes du Patrimoine.



Exposition pour la Fête du village 2022 dans la salle associative.



Randonnée du Patrimoine 2022.

Cette année encore, l'association, aidée de bénévoles de la commune, a participé à l'entretien de chemins communaux ou privés (avec l'accord des propriétaires concernés). La randonnée qui a eu lieu le dimanche 18 septembre a emprunté un nouvel itinéraire ouvert cette année. Plus de soixante personnes ont découvert ces « sentiers

oubliés » et ont été très enthousiasmées par cette randonnée et prêtes à revenir l'année prochaine.



Pour clôturer 2022, ASPL fera la crèche dans l'église, visible les quatre dimanches avant Noël de 14h à 17h.



Au profit de notre association, nous mettons en ventes des cartes postales représentant localement la flore, la faune et les paysages, ainsi que des cartes de fin d'année avec les photographies de la crèche.

Merci à toutes et tous ; nous vous souhaitons un bon Noël et une très belle année 2023.

Si vous souhaitez nous aider, participer ou nous rejoindre, vous pouvez appeler le 0682539336 - Sylvette ou le 0686819812 - Stéphan Radomski.

Chers amis de l'association Oholiab Afrique,

En début d'année 2022, un voyage a eu lieu au Burkina Faso pour l'élaboration d'un château d'eau à partir d'un forage déjà existant.

Une pompe solaire, alimentée par des panneaux photovoltaïques a été descendue à 55m dans le forage refoulant l'eau en hauteur dans une citerne de 5000 litres. Le château d'eau est alimenté en permanence pendant la journée ensoleillée et permet une réserve constante de 5000 litres d'eau claire.



Après quelques petits problèmes, cette opération a été un succès pour le ravitaillement en eau des habitants et pour l'arrosage au goutte-à-goutte des jardins.

Tout cela a pu être effectué grâce à la générosité des donateurs.

L'association est aussi présente sur le marché de Prayssac le vendredi où des bibelots et bijoux africains sont vendus à son bénéfice.

Grâce au comité des fêtes de Bouloc un artiste peintre burkinabé est venu exposer ses tableaux lors de la fête du village. Un atelier d'initiation à la peinture pour les enfants est prévu d'un commun accord avec le comité des fêtes pour 2023.

Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à l'œuvre au Burkina en faisant un don à Oholiab Afrique. Merci pour votre soutien.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2023.



Association
Oholiab Afrique

N° W82 1001 438
82110 Bouloc-en-Quercy
Port: 06.68.84.77.39
Mail: janela.daniel82@gmail.com



Maitre Nageur SAUVETEUR

COURS PARTICULIERS
NATATION & AQUAGYM
FORMATIONS

Diplômés du BPJEPS AAN depuis 2014 et formés à la piscine INGREGO de Montauban, Emmanuel et Maëva proposent des cours particuliers/collectifs de natation et d'aquagym à la piscine du centre équestre de Lauzerte ou à domicile.



DOMAINE EQUESTRE
DE LAUZERTE,
LAS BORDES
82110 LAUZERTE



CHEZ VOUS,
DANS VOS PISCINES

« Nous avons exercé au sein de différents complexes aquatiques et c'est en tant qu'auto-entrepreneur que nous intervenons aujourd'hui.

Parents de deux enfants, nous considérons que l'apprentissage de la natation est une priorité éducative. Elle permet de garantir la sécurité de tous, dès le plus jeune âge, tant dans les activités de loisirs que dans le cadre privé.

Nager pour se sauver, s'amuser, avoir confiance en soi, se dépasser, se perfectionner... Tout autant de raisons de venir pratiquer la natation avec nous !

Les cours s'adressent aux enfants à partir de 3 ans mais aussi aux adultes, seniors, et publics particuliers (aquaphobes, personnes en situation de handicap).

Nous délivrons *l'attestation du savoir-nager en sécurité hors temps scolaire (ASNS)* du ministère des sports.

Pour plus de renseignements sur nos prestations et tarifs, n'hésitez pas à nous contacter au 07.82.04.60.41

A bientôt. »

Cours collectifs

- 4 pers max.
- 30 minutes

Cours particuliers

- 1 personne
- 30 minutes

Aquagym

- 6 pers min.
- 45 minutes
- Evènements spéciaux

Un peu plus de détails concernant notre pédagogie d'apprentissage de la natation :

Une continuité éducative s'articule autour de quatre phases :

- Le bébé nageur (jusqu'à 3 ans),
- L'aisance aquatique (4, 5, 6 ans),
- Le savoir nager (jusqu'à 12 ans)
- L'apprentissage des nages codifiées et du sauvetage

Dans un premier temps, nous évaluerons les compétences des nageurs autour de **5 domaines** :

- » Entrées dans l'eau
- » Equilibre & Flottaison
- » Immersion
- » Respiration
- » Propulsion & Déplacements

A l'issue de ce bilan initial, nous fixerons des objectifs adaptés et évolutifs qui permettront aux apprenants de tendre vers les objectifs du « Savoir-Nager » ou des nages codifiées si ce dernier est déjà acquis.

Surveillance piscines privées





Par le biais de votre bulletin municipal, l'école de parachutisme Midi-Pyrénées est heureuse de vous adresser ses vœux pour l'année 2023.



Cette année 2022 fut le temps de retrouver une activité normale après ces deux dernières années marquées par tous les événements sanitaires.

Aussi, nos pratiquants ont pu profiter pleinement du ciel de notre beau Quercy avec quelques 29500 sauts réalisés.

Du point de vue de notre activité, nous avons pu accueillir, outre des pratiquants venants des quatre coins de France, le pôle de Voile Contact France encadré par les cadres de la Direction Technique Nationale.

C'est ainsi que les champions du monde de Voile Contact ont pu former les potentiels futurs athlètes de demain.



En tant que Pôle Accession de Précision d'Atterrissage et Voltige auprès du ministère des sports, nous avons accueilli plusieurs stages encadrés par l'entraîneur National afin de détecter et entraîner la future génération de champions.

En point d'orgue, nous avons accueilli les championnats de France de Précision d'Atterrissage / Voltige où plus de quarante compétiteurs ont pu faire montre de leur talent.

Nous avons également accueilli pour leurs entraînements, les équipes de France de Vol Relatif (féminin, masculin et mixte à 8), de Free-fly, de Précision d'atterrissage et Voltige ainsi que celles des Disciplines Artistiques, toutes en préparation pour les championnats du monde aux États-Unis d'où ils ont ramené une vingtaine de médailles mondiales.



École de Parachutisme Midi-Pyrénées Bouloc



Bien sûr, nous n'avons pas laissé notre engagement dans le tissu local de côté.

Outre les tandems proposés à un public issu des différents gîtes proches, nous avons également noué un

partenariat avec l'association Quercimages afin de proposer du cinéma de plein air à trois reprises permettant au voisinage de découvrir notre site dans un cadre ludique. Tout le monde est convié à ces séances, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux.



Nous allons réaliser également en fin d'année des sauts de démonstration dans les communes environnantes à leur demande : un saut de « Père Noël » et un saut pour le Téléthon. Un saut de démonstration pour Noël devait être réalisé sur la commune de Bouloc-en-Quercy auprès des enfants, mais des impératifs de maintenance nous prive malheureusement de notre avion... Mais ce n'est que partie remise !!!

Ayant l'envie de poursuivre cet engagement local, nous projetons pour 2023 d'accueillir des écoles pour des visites éducatives, de produire des sauts de démonstration (Pâques, Noël...) pour le plaisir des petits et grands et d'organiser des portes ouvertes afin de nous faire encore mieux connaître localement et lier de forts liens de voisinage. Le tout dans un souci de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour rester respectueux de notre environnement.



Au nom de toute l'équipe de parachutisme de Midi-Pyrénées de Bouloc, dirigeants, salariés, bénévoles et adhérents, nous souhaitons à tous les Boulocois une très belle année 2023.

« Ne rêvez pas votre vie, vivez vos rêves... »



<https://www.facebook.com/boulocskydive>

<https://www.instagram.com/boulocskydive>

Chers amis du



on vous fait

un p'tit



de



d'où

Quercimages

apporte le



Itinérant

dans votre



Loi du streaming, de la vidéo à la



Quercimages

La



culturelle du cinéma



Où il n'est



Bars asso ou privé,



..... Au



l'hiver, sous les



l'été. Venez....



Pour Quercimages
François

Toute notre programmation sur www.quercimages.org





ASSOCIATION « PIROUETTES »

Crèche Multi Accueil Suzanne Couderc
Chemin de Bouxac - 82110 Lauzerte
Tél. : 05.63.94.53.42 – creche.lauzerte@gmail.com
Facebook : Crèche Multi Accueil Lauzerte



DU NOUVEAU À LA CRÈCHE SUZANNE COUDERC !!

Notre équipe qualifiée, dynamique et dévouée, accueille les enfants à partir de 3 mois (10 semaines sur dérogation médicale) jusqu'à 3 ans, pour une capacité d'accueil de 15 places depuis mi-2021. La structure ouvre à 7h30 et ferme ses portes à 18h30 du lundi au vendredi, elle vous propose des horaires souples et adaptés à vos besoins de garde dans ces créneaux-là.

Les locaux sont divisés en deux espaces adaptés à la petite enfance et au rythme de l'évolution de chaque enfant : l'espace des Marmottes pour les bébés, et l'espace des Lutins pour les pitchouns.

En référence au projet LOCZY, tant défendu par l'équipe, chaque salle s'ouvre sur différents espaces : l'éveil, les soins, le sommeil et le repas. Tous est mis en place pour que chaque enfant y grandisse à son rythme et puisse y acquérir son autonomie sous la surveillance bienveillante de l'équipe éducative. Les nourrissons s'éveilleront et évolueront dans un nid douillet tout en sécurité. Les Lutins, eux, s'épanouiront dans une salle spacieuse et lumineuse, qui a été agrandie il y a un peu plus d'un an, où activités d'éveil, manuelles, et de motricité fine favoriseront l'autonomie, la sociabilisation ainsi que la créativité de chacun.



La Crèche Multi Accueil Suzanne Couderc est gérée par l'Association Pirouettes. La structure est située dans le bas du village de Lauzerte, et se trouve à quelques pas de l'EHPAD : La Médiévale Argentée. De nouveaux panneaux colorés vous guideront jusqu'à nous ! Vos petits seront dans un espace verdoyant et ombragé, ouvert sur la vallée de la Barguelonne. Ils pourront profiter de l'espace extérieur aménagé pour leur sécurité, mais surtout pour

s'amuser avec les copains et profiter de la vie au fil des saisons !

Julie la directrice, vous accueillera et pourra répondre à toutes vos questions !

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. L'équipe éducative, ou les membres de l'Association Pirouettes sont à votre écoute !
À très vite !!



Plusieurs événements ont marqué la fin de l'année 2022 à la crèche « Petit à petit » et au Relais Petite Enfance (RPE) à Montaignu de Quercy.

Tout d'abord, la Compagnie Rêve Envie a présenté un joli spectacle musical : « La pêche aux sons » aux enfants fréquentant la crèche et aux enfants accueillis chez une assistante maternelle, dans les locaux du relais le lundi 21/11/2022.

Puis, les enfants de ces deux structures ont pu également profiter d'un deuxième spectacle à l'occasion des fêtes de fin d'année : « le voyage magique de Noël » proposé par la Compagnie Fabulouse.

Et enfin, pour clôturer cette période festive un goûter de Noël a été offert aux familles de la crèche qui ont eu la chance d'accueillir le Père Noël ! Ce dernier s'est aussi invité pendant une matinée d'éveil au relais de Cazes-Mondenard le vendredi 9/12 où les attendaient avec impatience les enfants des deux écoles du village (classe de maternelles) et les assistantes maternelles du secteur avec les enfants qu'elles accueillent.

En 2023, plusieurs animations communes entre la crèche « Petit à petit » et le RPE sont prévues, comme Carnaval, la chasse aux œufs de Pâques, une sortie à Yoopi-Parc...

Il est en projet également d'organiser des soirées thématiques pour les familles qui fréquentent ces structures, ainsi que des ateliers massage pour bébé (enfants de moins de 2 ans), animés par Madame Bruno, puéricultrice aux services de PMI de Tarn et Garonne, dans la salle du relais à Montaignu.

L'animatrice du RPE en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy, va de nouveau organiser en 2023 plusieurs matinées d'information au métier d'assistant (e) maternel (le) sur différentes communes du territoire.

Pour connaître toute notre actualité ou avoir des informations plus précises sur les événements à venir, nous vous invitons à consulter nos pages Facebook respectives aux adresses suivantes:

crèche petit à petit montaignu de quercy

Relais assistants maternels itinérant

Lieu d'accueil enfant parents itinérant

Où à nous téléphoner ou envoyer un mail directement à nos adresses ci-dessous !

« Notre intercommunalité est à vos côtés chaque jour. Ma conviction demeure de travailler ensemble, avec les communes et les habitants, afin de rendre à nos administrés des services publics d'une qualité toujours meilleure en répondant à leurs demandes légitimes et en anticipant leurs besoins. »

**Claude Véril, Président de la communauté de Communes
du Pays de Serres en Quercy**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Vice-Président en charge du Développement Economique et de l'Emploi :

Jean-Jacques Descouls, Maire de Cazes-Mondenard

Notre objectif est de créer les meilleures conditions possibles pour favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises au bénéfice de l'emploi local.

- **Faciliter l'installation d'entreprises sur nos communes**

12 porteurs de projets ont été accueillis au service « Economie » du Pôle d'Accueil Territorial de Montaigu de Quercy, pour des projets de créations ou reprises d'entreprise. Après un premier diagnostic du projet, ils sont orientés alors vers le partenaire le plus adapté à leurs besoins :

La Région propose le « Hub Entreprendre Occitanie », un parcours d'accompagnement sur mesure. Le service « Economie » de la Communauté de Communes en est l'interlocuteur référent pour notre territoire.

L'EGEE Montauban est une association d'ancien dirigeants d'entreprises, qui accompagne bénévolement les entrepreneurs en phase de création ou reprise. Elle a aidé depuis 10 ans, 9 créateurs à s'installer sur la communauté de communes et leurs a permis d'obtenir des prêts d'honneur d'Initiative France pour un montant total de 48800€. Grace à cela, 16 emplois ont été créés.

La Chambre de Métier et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont enregistré pour notre territoire 84 nouvelles entreprises cette année soit +5% de plus qu'en 2021.

Il est à noter, par rapport à 2021, une baisse de -34% des entreprises radiées (40 au total).

- **Permettre de renforcer le lien entre les entreprises locales**

Sous l'impulsion de la commission « Economie » de la Communauté de Communes, un Club d'entreprises d'une vingtaine de membres vient de se créer. Son objectif est de permettre aux entrepreneurs du Territoire de mieux se connaître, de partager leurs difficultés entrepreneuriales, d'échanger des idées et des expériences et de développer un réseau d'affaires.



1^{ère} Assemblée Générale du Club d'entreprises :
Business Pays de Serres à Cazes Mondenard

- **Rendre accessible les informations utiles auprès des entrepreneurs**

Plusieurs rendez-vous d'informations sont proposés dans l'année, afin d'aider les acteurs du monde économique sur le territoire :

Cette année se sont déroulées une réunion sur la création d'entreprises, une réunion sur la transmission d'entreprises et une réunion d'informations pour les professionnels du BTP sur la rénovation des bâtiments.

- **Soutenir l'emploi local**

En 2022 sur la communauté de communes, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 11% par rapport à 2021. 693 personnes sont inscrites sur les listes Pole Emploi, fin 2022.

Sur 12 mois, la nette reprise d'activité pour nos entreprises a permis de collecter par Pole Emploi, 282 offres d'emploi dont 80% en CDI.

Grace au partenariat avec Pole Emploi plusieurs services spécifiques sont proposés aux habitants de la Communauté de Communes. Nous avons, ainsi, pu accompagner, dans un programme expérimental, 6 jeunes de – 26 ans du territoire, dans leur parcours de retour à l'emploi. A l'issu des 6 mois du projet, la moitié ont retrouvé une activité professionnelle. En avril dernier, l'agence de Castelsarrasin est venue présenter auprès des entrepreneurs de notre territoire, leur offre de service et les nouvelles aides spécifiques liées à l'embauche d'un demandeur d'emploi inscrit sur leur liste.

Pole Emploi Agence de Castelsarrasin

Candidat : 3949 - Employeur : 3995 (service gratuit + prix d'un appel local)



Un renfort dans la lutte contre le chômage...

Pour aider les demandeurs d'emplois, La Communauté de Communes est partenaire de l'Association Quercy Pays de Serres, situé à Lauzerte, qui apporte un service local unique d'accompagnement pour toute personne du territoire en recherche d'information sur l'emploi et la formation professionnelle. Cette année, plus de 80 personnes ont été accompagnés dans leur démarche pour retrouver un emploi et une

quinzaine dans leur parcours de reconversion professionnelle.

Depuis plusieurs années maintenant, l'AQPS est un relai important entre les employeurs locaux et les demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes.

AQPS Lauzerte

10 Pl. des Cornières - +33 5 63 94 65 13

Service «Economie» à la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy

+33 5 63 05 10 16 – s.lamiscarre@cdc-psq.fr

EGEE Montauban

Déléguée Départementale : Joelle Lejeune - joelle.le.jeune@orange.fr

Chambre de Métiers du Tarn et Garonne – Service Formalité

Pole Accueil : 05 63 63 16 55

Chambre de Commerce et de l'Industrie – Service Formalité

Pole Accueil : 05 63 22 26 26

INTRAMUROS

IntraMuros est une application à télécharger gratuitement sur son téléphone. Des notifications apparaissent à l'écran et préviennent des alertes ou des événements, qui se passent sur notre territoire. Ainsi tous les habitants peuvent participer à la vie locale. Sur la Communauté de Communes en 2022, il y a près de 2000 utilisateurs et en moyenne, 1300 personnes consultent l'application quotidiennement, pour s'informer sur les actualités de notre territoire.



AGRICULTURE

Vice-Président en charge de l'Agriculture et du Développement Durable :

Pascal Aurientis, Maire de St Amans de Pellagal

Notre objectif est de soutenir l'ensemble des filières du monde agricole sur notre territoire et de développer une offre alimentaire de qualité.

- **Faciliter l'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles :**

Le partenariat avec ADEAR Tarn et Garonne se poursuit avec notamment des rendez-vous réguliers dans nos communes pour renseigner et accompagner les agriculteurs dans la transmission de leur exploitation.

ADEAR du Tarn et Garonne : 16 rue jacques cartier Montauban_05 63 93 57 46 - adear82-transmission@orange.fr

- **Améliorer la souveraineté alimentaire de notre Territoire :**

La Communauté de Communes a souhaité cette année, mettre en place un groupe de travail d'une quinzaine de personnes constitué d'élus, de commerçants, d'agriculteurs et d'habitants en vue d'élaborer toute une stratégie pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans notre territoire. Une réflexion qui doit permettre de répondre à des besoins comme le soutien à l'installation d'agriculteurs, le développement des circuits courts ou encore à l'augmentation de la quantité de produits locaux dans les cantines de nos communes...

Ce projet ambitieux débouchera dans les toutes prochaines années sur un **Projet Alimentaire Territorial**, véritable porte d'entrée pour mettre en œuvre toutes les solutions imaginées par ce groupe.



- **Renforcer notre connaissance partagée :**

Le service « Agricole » de la Direction Départemental des Territoires, nous a permis de lancer un diagnostic agraire sur notre communauté des communes et notre voisin Les Coteaux et plaines du Pays lafrançaisain.

Grace aux observations de paysage et aux 70 entretiens auprès des agriculteurs et retraités agricoles de nos territoires, une quarantaine d'étudiants, de SupAgro Montpellier ont ainsi reconstitué 50 ans de notre histoire agricole, mis en évidence les problématiques actuelles et donné leur

point de vue vis-à-vis de la future mise en place de notre Projet Alimentaire de Territoire.

C'est à la salle des fêtes de Cazes Mondenard, qu'ils ont pu faire un bilan de la dizaine de jours passés à sillonner nos coteaux. Ce regard



Restitution des Etudiants de Sup Agro à Cazes Mondenard

extérieur, plein de justesse, a été très apprécié par les élus, professionnels agricoles et habitants, venus en nombre assister à leur restitution.

Service « Agriculture et Alimentation »

Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy - +33 5 63 05 10 16 – s.lamiscarre@cdc-psq.fr

Vice-Présidente en charge de l'Habitat, du logement et des affaires scolaires :

Véronique Bessières, Maire de Tréjols

Notre objectif est d'apporter un soutien aux habitants du Territoire en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transition écologique et solidaire.

Depuis que l'OPAH a été mis en place sur la communauté de communes, elle a permis de réaliser 4 390 475 € de travaux et 2 187 774 € d'aides ont été octroyées aux propriétaires pour la réalisation de ces travaux.

- **Faciliter la réalisation des travaux de rénovation énergétiques dans votre logement :**

Avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la Communauté de communes vous accompagne gratuitement dans toutes vos démarches pour la réalisation des travaux de performance énergétique, de maintien à domicile, de lutte contre l'habitat indigne ou de rénovation des façades, Nous apportons également des aides financières aux propriétaires occupants et bailleurs (sous certaines conditions). Pour toute information, un unique contact, le Bureau d'études URBANiS : Aléna Labbaci, la conseillère sur le territoire au : 06 99 79 55 53 ou 05 62 21 46 60. Mail : alena.labbaci@urbanis.fr

Des permanences sont assurées toutes les deux semaines, sur rendez-vous, dans les Mairies de Bourg-de-Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaignu-de-Quercy ou Roquecor.

Si vous cherchez des conseils pour optimiser la rénovation énergétique de votre habitation,

Un conseiller CAUE vous aide gratuitement à faire les bons choix et vous accompagne dans la recherche de financements. Pour prendre rendez-vous avec un conseiller : 05 67 92 82 82 – mail : renovoccitanie.caue@ledepartement82.fr

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

En mai 2022, et à l'issue de la signature de la Convention Territoriale Globale, la communauté de communes a recruté une chargée de coopération petite enfance jeunesse accès aux droits et vie sociale. Son rôle est de tendre vers plus d'efficacité, de cohérence et de coordination en direction des dispositifs enfance / famille / social.

Grâce à l'appel à manifestations d'intérêts (AMI) « accueil pour tous », nous allons développer, en collaboration avec les structures d'accueil de la petite enfance, de nombreuses actions en faveur de la petite enfance ainsi que la formation des professionnelles.



Journée « Petite Enfance » à Lauzerte

Samedi 15 octobre a eu lieu la toute première édition de la journée « petite enfance » de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy à Lauzerte. Au programme, conférence, stands d'information dédiés à la petite enfance de notre territoire, ateliers découvertes et spectacles se sont succéder pour une journée réussie.

En parallèle, la communauté de communes a répondu à l'appel à projet « fond d'appui aux territoires innovants seniors » au cours du dernier trimestre 2022. Lauréate, c'est dès la fin de l'année 2022 lors des marchés de Noël, que des actions intergénérationnelles vont être développées autour de 2 thématiques :

- solidarité intergénérationnelle
- inclusion des aînés dans la société et citoyenneté

Céline Clavel, Chargée de coordination : 05.63.94.38.43 – mail : c.clavel@cdc-psq.fr

ECOLE

Vice-Présidente en charge de l'Habitat, du logement et des affaires scolaires :
Véronique Bessières, Maire de Tréjols

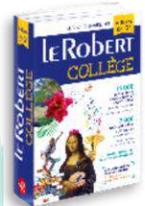
Notre objectif est de lutter au quotidien contre les inégalités territoriales et sociales en matière d'éducation dans la ruralité.

- **Soutenir la vie dans les écoles de notre Communauté de Communes :**

17 écoles sont présentes sur notre territoire, pour un effectif de 571 élèves. La communauté de communes apporte, une participation en hausse cette année, de 125588 € (soit 219 € par élève).

Elle est présente dans :

- La prise en charge de la participation des familles au transport de ramassage scolaire, au transport à la piscine et aux sorties pédagogiques, sur le temps scolaire des élèves.
- La prise en charge pour 50€ par enfant des fournitures scolaire et petit équipement sportif scolaire.
- L'aide financière aux actions collectives de soutien à l'enseignement (RASED)
- La fourniture de l'équipement informatique, des tableaux numériques. Chaque année en outre la collectivité offre aux élèves entrant au collège un dictionnaire (77 en 2021)



- **Lutter contre les inégalités, création du 1^{er} Territoire Educatif Rural (TER) dans le Tarn et Garonne**

La communauté de communes a signé, en présence de la Préfète du Tarn-et-Garonne, une convention pour un Territoire Educatif Rural, une première pour le département !

L'objectif est de lutter plus efficacement contre les inégalités territoriales et sociales en matière d'éducation dans la ruralité.

5 axes vont être expérimentés dans notre collège de Lauzerte et nos écoles du Territoire

- *Maitrise du Français grâce à des projets culturels
- *Développer l'apprentissage des langues vivantes grâce à une ouverture à l'internationale
- *Rénovation du gymnase du collège, véritable poumon des activités extrascolaires
- *Renforcer l'accompagnements des élèves pour être au plus près des besoins et de la réalité terrain.
- *Accompagner les professeurs et les élèves dans le domaine du numérique.



*Signature de la convention « Territoire Educatif Rural
en présence de la Préfète à Montaignu de Quercy*

La Communauté de Communes soutient toutes les actions de mobilité pouvant simplifier la vie de nos concitoyens.



Transport à la demande

Par le Syndicat de Transports Collectifs du Bas Quercy Ouest et la région Occitanie, vous avez la possibilité de vous déplacer sur Valence d'Agén, Moissac et Agén.

Il vous suffit d'appeler le 05.63.94.48.96, de 9h à 18h
tous les jours sauf Samedi et Dimanche et au plus tard la veille

	Vous habitez	Destination	Jour	Arrivée	Départ *	Tarif aller	Tarif aller/Retour
MINICAR Montaigu et Bourg-de-Visa	Belvèze, Montaigu, Roquecor, St Beauzeil, St Amans du Pech, Valeilles, Bourg-de-Visa, Brassac, Fauroux, Lacour-de-Visa, Saint-Nazaire-de-Valentane, Touffailles	Montaigu	Mercredi	14h30	16h30	2,00 €	3,00 €
			Samedi	9h30	11h30	2,00 €	3,00 €
		Valence	Mardi	10h00	12h00	2,00 €	4,00 €
		Moissac	Mercredi	14h30	16h30	2,00 €	4,00 €
MINICAR Lauzerte	Bouloc-en-Quercy, Cazes-Mondenard, Durfort-lacapelette, Tréjous, St-Amans-de-Pellagal, Sauveterre, Montagudet, Montbarla, Montesquieu, Ste Juliette, Lauzerte, Miramont-de-Quercy	Lauzerte	Mercredi	9h30	11h00	2,00 €	3,00 €
			Vendredi	9h30	11h00	2,00 €	3,00 €
		Moissac	Mercredi	14h30	16h30	2,00 €	4,00 €
			Samedi	9h30	11h30	2,00 €	4,00 €
			Valence d'Agén	Mardi	10h15	12h15	2,00 €



La ligne 807

Par La région Occitanie, elle relie Lauzerte, Moissac et Castelsarrasin durant les périodes scolaires et hors week-end. Elle complète l'offre entre Moissac et Castelsarrasin (Ligne 803).

LAUZERTE > MOISSAC > CASTELSARRASIN

JOURS DE LA SEMAINE	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	SUN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	SUN
SCOLAIRES	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
PETITES VACANCES SCOLAIRES	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
ITE	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
LAUZERTE														
Moissac	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00
Castelsarrasin	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15
MOISSAC														
Castelsarrasin	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30
Laizerte	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45
CASTELSARRASIN														
Moissac	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50	08:50
Laizerte	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05	09:05

CASTELSARRASIN > MOISSAC > LAUZERTE

JOURS DE LA SEMAINE	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	SUN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	SUN
SCOLAIRES	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
PETITES VACANCES SCOLAIRES	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
ITE	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
CASTELSARRASIN														
Moissac	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00
Laizerte	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15	08:15
MOISSAC														
Castelsarrasin	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30
Laizerte	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45	08:45
CASTELSARRASIN														
Moissac	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00
Laizerte	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15	09:15



La ligne touristique estivale 875

Par La région Occitanie, qui relie l'été Cahors, Montcuq et Lauzerte, ouverte du 1^{er} Juillet au 31 Aout tous les jours et les week-ends de juin et septembre pour 2€ par trajet.

TOURISME

Vice-Président en charge du Tourisme et de la Communication :

François Lemoing, Maire de Lauzerte

Notre objectif est d'accompagner au mieux le visiteur durant son séjour, de promouvoir et de valoriser les atouts de notre territoire.

EN BREF

ÇA DÉMÉNAGE.

Après l'Office de Tourisme de **Lauzerte** en Mai 2022, c'est au tour du bureau d'accueil touristique de **Montaigu-de-Quercy** de faire ses cartons ! Laisant place à de notables travaux de voirie dans les anciens locaux, le point d'information touristique est relogé à quelques dizaines de mètres de là ! C'est Avenue de Saint Martin (D2), près du rond-point que l'équipe de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de Serres en Quercy vous accueillera dès son installation achevée.

QUE DEMANDE LE PEUPLE ?

Après avoir découvert les **lieux de visite**, les **festivités** et **activités** sont les principales demandes des visiteurs de l'Office de Tourisme, sur internet et dans les bureaux d'accueil.

Pour leur fournir la liste de ces activités et animations locales, **nous avons besoin de vous !**

Notre travail en Office de Tourisme, c'est aussi de recenser les associations locales qui animent le territoire, de récolter toutes les activités et animations qu'elles proposent, et de les diffuser.

Nous le faisons sur nos outils de communication : agenda du site internet, relai réseaux sociaux et promotion auprès des visiteurs par les conseillers en séjour de l'Office de Tourisme !

Ainsi, n'hésitez pas à nous **envoyer toutes vos initiatives dès lors que vous organisez des animations sur une commune du Pays de Serres en Quercy !**

Vous pouvez aussi vous rendre à l'Agenda du site internet Quercy Sud-Ouest, et remplir le formulaire dédié :



www.quercy-sud-ouest.com
Accueil → Agenda
→ Formulaire de saisie
d'une manifestation

AVANT, APRÈS.

Jusqu'en 2019, le nombre de visiteurs qui entraient à l'Office de Tourisme (tous points d'accueil confondus) avoisinait annuellement

20 000 personnes ! ça, c'était avant ...

Depuis, la crise sanitaire est passée par la France, et c'est progressivement que les visiteurs font de nouveau confiance à l'équipe d'accueil pour les renseigner pendant leur séjour sur notre territoire.

C'en est de même dans tous les offices de tourisme de Tarn-et-Garonne et le retour à la fréquentation d'avant [crise Covid] est **l'objectif 2023...**

A noter aussi que les pratiques des touristes ont évolué : 1. Ils se renseignent de plus en plus par **internet** (sites web & réseaux sociaux) avant d'arriver, 2. Ils cherchent plus une **expérience à vivre** qu'un site à visiter seulement, 3. Reste le facteur **météo** à prendre en compte (on se souvient de l'épisode canicule de l'été passé).

L'INFO À EMPORTER

✓ L'Office de Tourisme Communautaire du Pays de Serres en Quercy s'adapte pour exercer au mieux les missions qui lui sont confiées : nouveaux locaux à Lauzerte et Montaigu-de-Quercy, présence et activité numériques augmentées (sites internet et réseaux sociaux).

✓ Nous avons besoin de votre participation : nous recensons toutes les associations locales qui ont des activités permanentes ou ponctuelles, qui organisent des animations, ateliers, stages pour un public en recherche de convivialité et de nouvelles expériences à vivre !

Depuis sa création, la Communauté de Communes Du Pays de Serres en Quercy a fait du développement de la lecture publique un axe majeur de son action culturelle.

 Les médiathèques (3), bibliothèques (2) et points lecture (4) de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy sont au nombre de 9. Notre réseau propose un accès gratuit à tous les habitants, ainsi qu'aux personnes n'habitant pas notre territoire. + de 50 000 documents adultes et jeunesse (livres, revues, DVD et CD) sont proposés au prêt dans tout le réseau. Chaque lieu de lecture disposant de documents différents, il est très facile pour les lecteurs de se les procurer grâce à un système de réservation et de navette interne au réseau. Le document est livré à la bibliothèque ou médiathèque choisie par le lecteur, dans un délai très court. Les réservations de documents peuvent se faire directement à l'accueil avec une bibliothécaire ou directement en ligne à partir du compte lecteur créé sur notre site.



Bibliothèque de Roquecor

Le fonds de documents de notre réseau est renouvelé régulièrement et des ouvrages sont achetés tout au long de l'année afin d'offrir un maximum de nouveautés à tous nos usagers. A ces 50 000 documents s'ajoute un nombre important de ressources numériques gratuites, accessibles en ligne directement de votre domicile via notre site internet : Films, films documentaires, + de 5000 cours et tutoriels sur la vie du quotidien, la cuisine, l'informatique, les langues, le soutien scolaire, le bien être, les arts créatifs, le permis de conduire, le droit, etc... De la musique et des concerts, ainsi que de la lecture adulte et jeunesse.

Modalités : Tous ces accès et les prêts sont gratuits. Il suffit d'être inscrit dans un de nos 9 établissements. La carte de lecteur est une carte unique, l'inscription dans un établissement donne accès aux 8 autres. Les documents peuvent être empruntés dans un endroit et restitués dans un autre.



Grainothèque à Lauzerte

NOUVEAUTE : des grainothèques ont été installées dans les 3 médiathèques :

Lauzerte, Cazes Mondenard et Montaignu de Quercy. : Des grainothèques sont de plus en plus implantées dans les médiathèques et bibliothèques de notre pays, c'est comme une bibliothèque mais avec des graines au lieu des livres. Elles ont pour but d'éveiller au plaisir du jardinage dans un esprit de partage. Elles sont basées sur l'échange et le troc de graines issues de récoltes personnelles. C'est aussi un lieu d'échange pour les idées, les savoirs et les savoir-faire relatifs au jardinage, à la récolte de semences et autres thèmes des éco-jardins. N'hésitez pas à venir les faire vivre.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler la coordinatrice du réseau Pascale Pardo au 05 63 95 53 01 ou directement une bibliothèque.

Renseignements sur notre nouveau site internet : <https://mediatheques-psq.fr/>

 Nos 3 médiathèques proposent librement des espaces de travail et des ordinateurs, avec accès internet ou wifi. Que vous soyez adhérents ou non. Des expositions, des tables thématiques, des sélections documentaires, des rencontres avec des auteurs, des projections... sont régulièrement proposées.

Retrouvez la programmation sur <https://mediatheques-psq.fr/au-programme>.

 pays de serres en quercy <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</small>		Horaires d'ouverture au public						
Nos médiathèques et bibliothèques		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Bourg de Visa - 09 88 77 34 75 mediathequebourdevisa82@gmail.com				14:00 - 17:00	10:00 - 12:00			
Cazes Mondenard - 05 63 95 87 76 mediatheque.cazes@cdc-psq.fr				14:00 - 18:00	9:00 - 12:30	14:00 - 18:00	10:00 - 12:00	
Fauroux - 05 63 94 26 47 mairie-fauroux@info82.com		8:30 - 12:30		8:30 - 12:00		8:30 - 12:30		
Lacour de Visa - 05 63 95 25 62 bibliothequelacour@gmail.com		16:00 - 18:00		14:00 - 17:30	10:00 - 12:30			
Lauzerte - 05 63 94 70 03 mediatheque.lauzerte@cdc-psq.fr			8:30 - 17:30	13:30 - 18:00	13:30 - 18:30		08:45 - 12:00	
Miramont de Quercy - 05 63 94 57 95 mediathequemiramont@gmail.com				10:00 - 12:00		10:00 - 12:00		
Montaignu de quercy - 05 63 95 38 70 mediatheque.montaignu@cdc-psq.fr			13:00 - 17:00	14:00 - 18:00	10:00 - 13:00 13:30 - 17:00		09:00 - 12:30	
Roquecor - 07 57 07 72 59 mediathequeroquecor@gmail.com				15:00 - 18:00		10:00 - 12:00		10:00 - 12:00
Touffailles - 05 63 94 48 91 mairie-touffailles@info82.com		13:30 - 18:00	13:30 - 18:00		13:30 - 18:00			

**S. I. A. E. P. - SYNDICAT DE DISTRIBUTION EAU POTABLE
LAUZERTE – MONTAIGU – BOULOC – BELVEZE – STE JULIETTE**

ZAC de Filhol, bâtiment de la communauté de communes 82150 MONTAIGU DE QUERCY
Tél. 05 63 39 56 82 - Mail : sie-lauzerte@orange.fr - Permanence secrétariat les lundis de 9h à 12h

L'année 2022 arrive à son terme et nous pouvons faire le bilan de celle-ci.

Les travaux réalisés au cours de cette année sont les suivants :

- Montaigu Bois de Cels pour un coût de 128 023 € TTC
- Montaigu avenue Louis Resses pour un coût de 310 317 € TTC
- Boulloc St Hyppolite tranche 2 pour un coût de 259 494 € TTC

Soit un total de dépense de 697 834 € pour l'année, avec des aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental à hauteur de 251 463 € soit environ 36%.

Le programme 2022-2023, voté, concerne les travaux suivants :

- Boulloc, D2
- Montaigu, rue des Lauriers
- Lauzerte, Cadamas, Guillotes, Lolmet, Moulin de Gravelle, Saint Paul
- Belvéze, le Brel
- Sainte Juliette bourg

Le marché de ces travaux a été validé pour un montant de 517 183 € HT.

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, ces travaux sont subventionnés et nous pouvons prétendre à une subvention d'un montant de 242 444 €.

Dans le même temps nous avons maintenu le prix de l'eau actuel, soit l'abonnement annuel à 120 € HT et le mètre cube consommé à 0.80 € HT, pour la part syndicat.

Comme vous avez pu le constater nous avons eu un été très sec, qui a eu pour conséquence de mettre en tension forte notre réseau d'alimentation d'eau potable. Quelques coupures ont eu lieu ponctuellement et de courte durée. Compte tenu du manque de pluie encore à ce jour, l'arrêté de restriction d'eau est maintenu.

Aujourd'hui plus que jamais il est du devoir de chacun d'entre nous de faire attention à sa consommation d'eau potable et de signaler si possible toute éventuelle fuite que vous pourriez apercevoir, chez vous ou lors de vos travaux agricoles, de vos ballades etc...

Nous vous demandons également de signaler les remplissages de votre piscine à SAUR (numéro de téléphone sur votre facture) afin de leur éviter un déplacement croyant une importante fuite.

Dans la même idée d'économie d'eau nous vous demandons également de bien vouloir nous signaler vos projets de travaux entraînant un terrassement : piscine, abris de jardin, clôture, plantation de haie etc..., pouvant entraîner la casse d'une conduite. En nous signalant vos travaux nous vous indiquerons si une conduite d'eau potable est à proximité afin de vous éviter des dégâts sur votre terrain, des réparations coûteuses et des désagréments de coupure d'eau le temps de la remise en état.

Comptant sur votre aide.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2023.

Le Président
Thierry OLIVIER



C'EST PARTI POUR LE TRI DES DECHETS ALIMENTAIRES !



Savez-vous qu'en 2023, tout le monde (particuliers et professionnels) devra trier ses déchets alimentaires ?

Le sujet de la gestion des déchets alimentaires est aujourd'hui incontournable pour toutes les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets. En effet, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une obligation pour que chaque citoyen puisse trier ses biodéchets.

Les déchets alimentaires représentent plus de 30 % des ordures ménagères. Les trier pour les valoriser est donc essentiel !

Les équipes du SIEEOM du Sud-Quercy vont vous accompagner dès 2023 pour adopter ces nouveaux gestes de tri et vous fournir les équipements nécessaires.



Pour les foyers avec jardin, vous pourrez obtenir un composteur individuel avec un bioseau pour transporter vos déchets. De quels déchets parlons-nous précisément ? Les déchets de préparation de repas, les restes de repas, le thé et le café (y compris les sachets de thé en papier et filtres à café), les aliments périmés sans emballage et l'essuie-tout.

Ces déchets, mélangés dans le composteur avec des déchets verts, se transformeront en compost que vous pourrez utiliser pour votre jardin ou potager.

Pour les foyers sans jardin, des composteurs partagés pourront être installés sur votre commune. Equipé de votre bioseau, vous pourrez transporter puis déposer vos déchets alimentaires jusqu'au composteur d'apport (bac du milieu). Pour que la recette soit parfaite ajouter une poignée de matières sèches (bac de droite) et mélanger en surface à l'aide de la griffe. Des distributions de compost seront régulièrement organisées pour les usagers qui le souhaitent.



Si vous souhaitez obtenir un composteur ou recevoir plus d'informations sur le compostage, le tri des biodéchets ou tout autre sujet, vous pouvez contacter le SIEEOM au

05 63 26 49 67 ou

par mail accueil@sieeom-sudquercy.fr

Plus d'informations au 05 63 26 49 67 ou sur sieeom.sudquercy.fr



COLLECTE EN COLONNES

DES EMBALLAGES RECYCLABLES ET DES DECHETS NON RECYCLABLES.

Comme c'est déjà le cas pour plus de 10 000 habitants du SIEEOM, des colonnes à déchets vont progressivement remplacer les poubelles collectives classiques sur la commune de Bouloc à partir de janvier 2023. Cette évolution du service répond à plusieurs enjeux de la gestion des déchets : la maîtrise du coût du service public, l'accessibilité, la qualité du tri, la pénibilité du travail, l'intégration paysagère, ...

LA MAITRISE DU COUT DU SERVICE PUBLIC :

Pour atteindre cet impératif, le SIEEOM doit non seulement inciter ses usagers à limiter leurs déchets mais il doit aussi rationaliser ses coûts de collecte. Le passage en colonne permet de réaliser la collecte avec un seul agent tout en limitant la consommation de carburant.



L'ACCESSIBILITÉ :

C'est une des difficultés majeures rencontrées par les usagers avec les poubelles collectives d'ordures ménagères et d'emballages recyclables, il fallait à la fois ouvrir un capot assez lourd et jeter ses déchets. Avec les colonnes : pas de capot à tenir ! Pour les professionnels ou les administrations certaines colonnes sont équipées de trappes « gros producteur ». Enfin, le passage en colonne sera aussi l'occasion de densifier le maillage des colonnes à emballages en verre et à papiers.



Un crochet est fixé sous la trappe pour accrocher votre sac de tri.

LA QUALITÉ DU TRI : Primordiale pour la pérennité du recyclage, la limitation de la taille des ouvertures pour les emballages recyclables rend plus difficile certains dépôts indésirables tels que les sacs poubelles ou les objets en plastique. La limitation raisonnable de l'ouverture des ordures ménagères permet également de limiter le dépôt d'encombrants destinés à la déchèterie.



LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL : La manutention quotidienne de poubelle de plus de 1 000 litres engendre des risques importants d'accident et de maladie professionnels. La collecte en camion grue permet de préserver la santé de nos agents et d'augmenter la technicité de leur travail.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS : La réorganisation des points de collecte permet de supprimer les sites « accidentogènes » afin d'améliorer la sécurité des usagers du service et celles des agents de collecte.



L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE : Bien qu'il soit difficile de rendre des poubelles « glamour », les colonnes en bois s'intègrent mieux dans le paysage qu'un regroupement de bacs plastiques. Un code couleur permet d'identifier les colonnes selon les déchets à jeter.

Plus d'informations au 05 63 26 49 67 ou sur sieeom.sudquercy.fr





*Pour le bien être des chats et
pour l'harmonie dans nos communes,
la stérilisation de nos félins est indispensable*

SUIVRE ET SOUTENIR LES AMIS DES CHATS

 @lesamisdeschatsroquecor

Association loi 1901 no. : W821000447 www.les-amis-des-chats.com

L'association «Les amis des chats» a pour but de sauvegarder les chats abandonnés et errants et de limiter leur population grâce au programme «piéger-stériliser-identifier-relâcher».

Une méthode humaine et reconnue par la loi.

Un grand merci à votre mairie qui donne à l'association, l'autorisation d'agir sous un arrêté municipal.



En 2022, notre association a eu la chance d'être retenue pour notre programme de stérilisation de chats errants dans le cadre de France Relance. Une aide financière nous a été allouée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette mesure a pour but de limiter la reproduction féline afin d'éviter de futurs abandons.



POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR FAIRE STÉRILISER ET IDENTIFIER DES CHATS ERRANTS

Compléter et renvoyer par courrier ou de préférence par courriel le formulaire ***Demande de programme PSIR pour chats errants***, téléchargeable depuis notre site Internet rubrique **AIDE AUX CHATS / CHATS ERRANTS**, disponible dans nos Boutiques Bazar de Lauzerte et Roquecor et à votre mairie.

L'association vous répondra dans un délai d'une semaine et vous enverra l'Accord de prise en charge des frais vétérinaires.

POUR OBTENIR DE L'AIDE À FAIRE STÉRILISER VOTRE CHAT DE COMPAGNIE

Compléter et renvoyer par courrier ou de préférence par courriel le formulaire ***Demande d'aide financière (bon de stérilisation)***, téléchargeable depuis notre site Internet rubrique **AIDE AUX CHATS / CHATS DE COMPAGNIE**, disponible dans nos Boutiques Bazar de Lauzerte et Roquecor et à votre mairie.

Merci de prévoir un délai de 3 semaines pour recevoir vos bons de stérilisation.

Le calendrier 2023 est disponible. Cette édition présente de magnifiques photographies de chats en noir et blanc. Au prix de 8€ (+ frais de port), en vente en ligne via notre site Internet et dans nos boutiques de Lauzerte et Roquecor.

L'achat de ce calendrier permet de soutenir nos programmes de stérilisation de chats errants et de continuer à aider les propriétaires de chats à faibles revenus - Merci.





La Gaule Quercynoise
Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la
Grande Séoune
Président : LEYGUE DIDIER
LAS PRADINES
82190 ST NAZAIRE DE V.
06. 75. 23. 58. 86

St Nazaire de Valentane,
Le 01 novembre 2022

Objet : Article bulletin Municipal

L' AAPPMA « La Gaule Quercynoise » gère désormais tout le bassin de la Grande Séoune sur la partie Tarn-et-Garonnaise, pour ce qui concerne la gestion piscicole.

Notre nouveau territoire qui s'étend de Perville jusqu'à Belvèze (13 communes) est aujourd'hui plus grand que le précédent (7 communes du canton de Bourg de Visa).

Les compétences de notre association restent inchangées puisque nous devons assurer en partenariat avec la fédération départementale de pêche la gestion piscicole de la grande Séoune mais aussi de certains plans d'eau du secteur dont nous possédons les droits de pêche.

A ce sujet, nous nous permettons d'insister sur l'importance de l'acquisition des droits de pêche. En effet, pour assurer la gestion piscicole d'une rivière ou d'un plan d'eau et en assurer le contrôle, il faut absolument que l'association détienne les droits de pêche. Cela ne prive en rien le propriétaire de ces droits et n'impacte absolument pas la gestion des terres riveraines.

Reconquérir le bon état écologique de nos cours d'eau est un enjeu majeur de la directive cadre européenne sur l'eau qui a été déclinée au niveau national avec la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dévolue aux intercommunalités depuis du 1^{er} janvier 2018. C'est donc de notre devoir de prendre soin de nos cours d'eau.

Ces droits de pêche permettraient à l'association d'intervenir sur ces masses d'eau en vue d'obtenir ce bon état écologique demandé par ces différents textes. Nos actions viendront en complément de celles déjà réalisées par les agriculteurs qui font face à de grosses menaces suite au projet de loi supprimant des zones défavorisées.

Par ailleurs, l'association organise également des manifestations. Cette année n'a pas eu lieu au mois de juin la traditionnelle « fête de la pêche » à Fauroux : année assombrie par un épisode sanitaire sans précédent. Pour le futur, l'organisation de la journée sera adaptée aux mesures sanitaires en vigueur liées au Covid-19.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Enfin, l'ensemble du bureau ainsi que les membres actifs se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année 2022 et une excellente année 2023.

Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter, M. LEYGUE DIDIER, Président de l'AAPPMA au 0675235886.

Le Président,
Didier LEYGUE



Les Conseillères de l'Association Quercy Pays de Serres de Lauzerte vous souhaitent les meilleurs vœux pour la nouvelle année 2023

L'Association est installée dans ses nouveaux locaux à Lauzerte
10 Place des Cornières où nous avons le plaisir de vous accueillir au 1^{er} étage



L'Espace Rural Emploi Formation

Est un service de proximité pour vous aider dans vos démarches de recherche d'emploi et bénéficier de nos conseils pour la recherche et la mise en place de formation, rédiger et mettre à jour votre CV, votre lettre de motivation.

Informations et conseils aux entreprises et collectivités sur les dispositifs d'aide à l'emploi relatifs aux contrats de travail.

Venez rencontrer Claire BASSO-GUICHARD

La France Services de Lauzerte



Est un espace mutualisé de services délivrant une offre de proximité :

Informations, conseils, aides dans toutes démarches administratives concernant :
la CAF – CPAM – MSA - CARSAT – le POLE EMPLOI – les Finances publiques – la Préfecture – Point Justice. Accès à un espace numérique.

La France services est destinée aux habitants de la Communauté de communes du Pays de Serres quel que soient leur âge et leur statut.

Venez rencontrer
Eugénie ROLLAND et Pascale MAHEU-STRITZKE



Accompagnement des bénéficiaires du rSa

Sur orientation du Pôle Emploi ou des services sociaux, les bénéficiaires du rSa sont reçus et accompagnés en collectif et individuellement pour leur insertion professionnelle par une conseillère spécialisée.

Accueil exclusivement sur rendez-vous

Contact :
Claire BASSO-GUICHARD et Véronique BRODUT

Dynamique Emplois Particuliers :

Vous avez besoin d'aide

Vous souhaitez alléger votre quotidien, pour quelques heures, pour une tâche précise ou une mission régulière. Appelez nous, nous nous occupons du reste.

Entreprises, Collectivités :

Remplacements, absences, congés, surcroît de travail ponctuel, imprévus...

Nous vous apportons des solutions immédiates de proximité.

Dynamique Emplois s'occupe de toutes les formalités administratives.

Contact : Claire BASSO-GUICHARD



Regroupés en un lieu unique, vous bénéficiez d'un accueil de qualité,
d'une écoute attentive et de conseils de professionnels

Services entièrement gratuits

N'hésitez pas à nous appeler au 05.63.94.65.13 ou nous envoyer un mail à info-aqps@orange.fr

Joyeuses fêtes de fin d'année



Numéros de téléphone utiles



DOCTEURS LAUZERTE

Dr DUCASSE Françoise : 05.63.94.66.78

Dr MALOTAUX Michel : 05.63.94.63.30

CABINET MEDICAL MONTAIGU-DE-QUERCY

Dr BONNET Bernard, Dr LANDRY François-Xavier : 05.63.29.62.10

Le **39 66**, un numéro pour contacter un médecin de garde la nuit (à partir de 20h), le week-end et les jours fériés.

Infirmières : 05 63 29 62 15

Mme Cathy GROSS 06 41 28 62 60

Mme Laura ALADEL LAFARGUE 06 95 05 43 12

Mme Pauline REY 06 03 85 90 28

Kinésithérapeute à domicile (Mme Catarina Weijer) : 07 69 01 22 03

Ostéopathe (Mme Bénédicte Bonnans) 07 89 89 71 76

Pharmacie de Lauzerte : 05 63 94 67 12

Le **32 37**, trouver la pharmacie de garde le plus proche de chez vous

Présence Verte (assistance à distance) : 05 63 21 61 87

Centre antipoison de Toulouse : 05 61 77 74 47

CENTRES D'APPELS DEPANNAGE

ENEDIS : 09 72 67 50 82

S A U R (Urgences 24/24) 05 81 91 35 07

ORANGE 39 00

Numéros d'urgence

SAMU	15
Police – Gendarmerie	17
Pompiers	18
Numéro d'urgence européen	112
(Permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)	
Personnes sourdes ou malentendante	114
Urgences sociales (ou "SAMU social")	115
Enfants disparus	116
Enfance maltraitée	119
Alerte attentat - Alerte enlèvement	197
Violences femmes INFO	39 19



<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Regles-applicables-dans-le-Tarn-et-Garonne>





Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi de 8h45 à 12h45

Jeudi de 14h30 à 18h30

☎ 05.63.94.67.97

✉ mairie-bouloc@info82.com





**LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITE**



**UN JOYEUX NOEL ET VOUS
PRESENTE**



**SES MEILLEURS VOEUX
POUR 2023**

